

Rapport annuel

**SIRYAE**

(Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau)



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2012**

Document établi  
en juin 2012

# Sommaire

SOMMAIRE	2
CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
- Organisation administrative du service	3
- Conditions d'exploitation du service	3
- Prestations assurées dans le cadre du service	3
- Conventions d'import ou d'export	4
- Ressources en eau	5
- Nombre d'abonnements	5
- Volumes mis en distribution et vendus	7
- Longueur du réseau au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	9
- Fixation des tarifs en vigueur et prix du service de l'eau potable	9
- Redevance de pollution domestique par commune	10
- Le prix de l'eau des communes rurales	11
- Le prix de l'eau des communes urbaines	12
- Évolution des composantes du tarif depuis 2000	13
- Recettes d'exploitation	14
- État de la dette	14
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
- Qualité de l'eau	15
- Performance du réseau	16
- Les indicateurs descriptifs du service	17
- Les indicateurs sur la qualité du service	17
- Les indicateurs à caractère social	18
- Indicateurs patrimoniaux	18
OPÉRATIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR DE L'EAU POTABLE	20
- Opérations de renouvellement	20
- Branchements en plomb	21
- Travaux réalisés par le délégataire en domaine public	21
- Réalisations à venir proposées par le délégataire	21

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) regroupe les communes d'Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Elancourt, Flexanville, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, La Queue-lez-Yvelines, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Levis-saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Marcq, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Maulette, Méré, Millemont, Milon-la-Chapelle, Montainville, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Saint-Forget, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Vieille-Eglise-en-Yvelines et Villiers-le-Mahieu.

Il fournit l'eau potable à environ 93 000 habitants.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2012, après une prorogation d'un an en raison des délais de procédure de délégation de service public.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant	Date	Objet
1	30/01/2001	Adhésion de la commune de Saint-Martin-des-Champs au Syndicat.
2	29/01/2001	Modalité du transfert du contrat de SAUR à SAUR France.
3	27/05/2002	Adhésion des communes de Levis-Saint-Nom et de Milon-la-Chapelle au Syndicat.
4	31/12/2007	Modification du périmètre, du règlement de service et de la tarification. Augmentation de la production de l'usine des Bîmes. Prise en compte de nouveaux ouvrages. Individualisation des compteurs.
5	08/11/2011	Modification du périmètre d'affermage avec le retrait des communes d'Arnouville les Mantes et Hargeville au 01/01/2011 et de Goussonville et Jumeauville au 01/01/2012.
6	31/12/2011	Prolongation du contrat d'affermage pour une durée d'un an jusqu'au 31/12/2012 en raison des délais de procédure de délégation de service public.

### ■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Usage	Co contractant	Caractéristique	Date d'effet	Durée [an]
Export	Permanent	Commune de Septeuil		19/01/1998	12 ans + tacite reconduction par période de 6 années
Export	Permanent	Commune de Rambouillet		13/11/1995	30 ans + tacite reconduction par période de 6 années
Export	Permanent	VEOLIA	Pour le SIAEP de la Forêt de Rambouillet	10/10/2006	Fin le 31/12/2011
Export	Permanent	SAUR	Pour la commune du Mesnil-St-Denis	01/01/2008	Fin le 31/12/2022
Import	Secours	SIVRD SAUR	En secours vers le SIVRD	01/01/2011	20 ans
Import	Permanent	SIAEP DE JOUARS VEOLIA	Pour une partie de la commune d'Elancourt	09/04/2009	30 ans
Import*	Permanent	Lyonnaise des Eaux	Pour l'Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2000	Fin le 31/12/2011
Import*	Permanent	Lyonnaise des Eaux	Magny-les-Hameaux	26/01/1979	5 ans – tacite reconduction

\* Le SIRYAE n'est pas signataire des conventions avec Lyonnaise des Eaux.

Par la convention d'exploitation du forage de Rosay 1 entre le SIRYAE et le SIAEP de Boinvilliers-Flacourt-Rosay en date du 1 juillet 2004, le SIRYAE s'engage à alimenter le SIAEP en cas d'arrêt du captage de Rosay, constituant l'unique ressource du SIAEP.

Il existe d'autres échanges d'eau (importations et exportations) ne nécessitant pas de conventions. Les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes au Syndicat sont directement clients au SIRYAE.

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement – Volumes produits

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2011 [m³]	Prélèvement 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Forages des Bîmes Prélèvement en nappe souterraine	500	1 021 354	948470	-7,14%
Forage de production de Rosay 1 Prélèvement en nappe souterraine	65	357 360	349 712	-2,14%
Forage de production de Rosay 2 Prélèvement en nappe souterraine	100	478 485	409 286	-14,46%
Forage de production de l'Artoire Prélèvement en nappe souterraine	25	83 259	50555	-39,28%
Forage de production d'Autouillet Prélèvement en nappe souterraine	13	94 617	799	-99,16%
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>2 035 075</b>	<b>1 758 822</b>	<b>-13,57%</b>

En 2012, important dénoyage du forage d'Autouillet et moindre production sur Rosay 2 du fait de la construction de l'unité de traitement des pesticides. Arrêt définitif du forage de l'Artoire fin 2012.

### ● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2011 [m³]	Importé en 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Lyonnaise des Eaux France :	3 562 773	3 572 706	0,28%
- dont usine de Morsang-sur-Seine	12 122	12 900	6,42%
- dont usine de Flins-Aubergenville	944 327	939 729	-0,49%
- dont usine de la Chapelle	2 527 083	2 543 627	0,65%
- dont St Germain de la Grange	79 241	76 450	-3,52%
Rambouillet	592	1 028	73,65%
SIAEP de Jouars-Pontchartrain Maurepas	0	24 013	-
SIAEP de la Vaucouleurs Rive Droite	1 211 384	1258716	3,91%
<b>Total des importations [m³]</b>	<b>4 774 749</b>	<b>4 856 463</b>	<b>1,71%</b>

### ● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2011	2012	Variation 2011/2012
Ressources propres	2 035 075	1 758 822	-13,57%
Importations	4 774 749	4 856 463	1,71%
<b>Total général</b>	<b>6 809 824</b>	<b>6 615 285</b>	<b>-2,86%</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

En 2012, le nombre total d'abonnés (domestiques et non domestiques) s'élève à 30 313 (30 525 ab. en 2011) : - 0,7%.

Cette baisse s'explique par le retrait du SIRYAE des deux communes de Goussonville et Jumeauville, qui ont adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines.

Il faut noter que le délégataire ne fait pas de différence dans son compte-rendu technique entre les abonnés domestiques et non-domestiques.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

<u>Abonnés relevant du tarif dit</u> <u>« Communes rurales »</u>		<u>Abonnés relevant du tarif dit</u> <u>« Communes urbaines »</u>	
ANDELU	171	ELANCOURT	3 238
AUTEUIL	364	MAGNY-LES-HAMEAUX	2 602
AUTOUILLET	208	<b>TOTAL</b>	<b>5 840</b>
BAZAINVILLE	575		
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	281		
BEHOUST	209		
BEYNES	2 427		
BOISSY-SANS-AVOIR	245		
FLEXANVILLE	237		
GALLUIS	460		
GAMBAIS	1 034		
GAMBAISEUIL	37		
GARANCIERES	884		
GOUPILLIERES	220		
GROSROUVRE	445		
LA QUEUE-LES-YVELINES	783		
LE PERRY-EN-YVELINES	2 452		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	370		
LES ESSARTS-LE-ROI	2 343		
LES MESNULS	414		
LEVIS-SAINT-NOM	718		
MARCQ	312		
MAREIL-LE-GUYON	160		
MAREIL-SUR-MAULDRE	686		
MAULETTE	370		
MERE	746		
MILLEMONT	121		
MILON-LA-CHAPELLE	107		
MONTAINVILLE	236		
MONTFORT-L'AMAURY	1 092		
NEAUPHLE-LE-VIEUX	353		
ORGERUS	1 050		
OSMOY	156		
PRUNAY-LE-TEMPLE	150		
RICHEBOURG	479		
SAINT-FORGET	214		
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	566		
SAINT-LAMBERT	162		
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	144		
SAINT-REMY-L'HONORE	571		
SAULX-MARCHAIS	313		
TACOIGNIERES	401		
THOIRY	483		
VICQ	130		
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	332		
VILLIERS-LE-MAHIEU	262		
<b>TOTAL</b>	<b>24 473</b>		

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2011	2012	Variation 2011/2012
Volume produit	2 035 075	1 758 822	-13,57%
Volume importé	4 774 749	4 856 463	1,71%
Volume exporté	886 572	868 891	-1,99%
<b>Total volume mis en distribution</b>	<b>5 923 252</b>	<b>5 746 394</b>	<b>-2,99%</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>4 688 324</b>	<b>4 643 949</b>	<b>1,04 %</b>

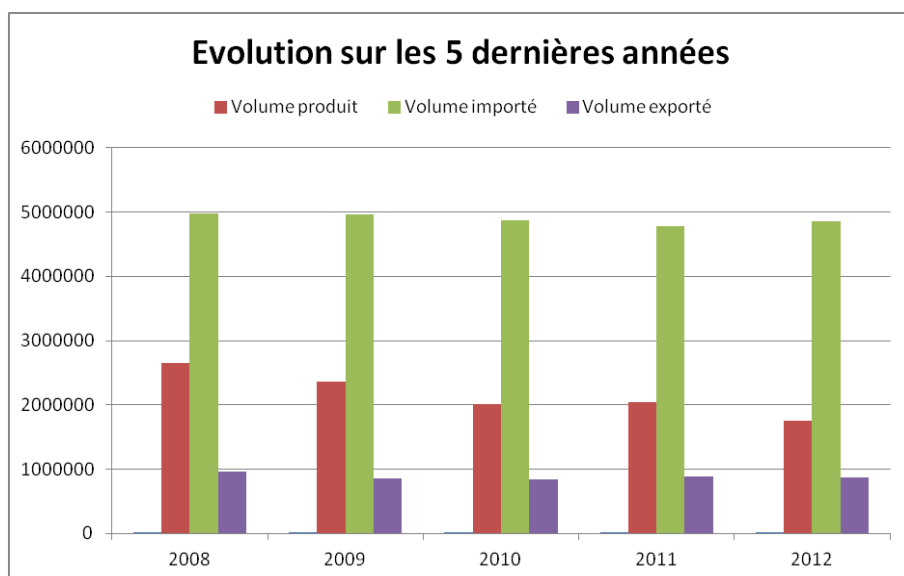
La consommation moyenne par abonnement est de : 151 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 153 m<sup>3</sup> en 2011.

### Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2011 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2012 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2011/2012
Le Mesnil-Saint-Denis	332 957	334 063	0,33%
Lyonnaise des Eaux France	5 746	4 988	-13,19%
- dont réseau de Crespières	1 818	1 548	-14,85%
- dont réseau Sud Ile-de-France	3 928	3 440	-12,42%
Rambouillet	177 637	136 633	-23,08%
Septeuil	158 558	139 318	-12,13%
SIAEP de Boinvilliers-Flacourt-Rosay	5 032	4 497	-10,63%
SIAEP de la Forêt de Rambouillet	20 720	19 230	-7,19%
SIAEP de la Vaucouleurs Rive Droite	105 090	219 085	108,47%
Villette (Hameau de Garré)	10 878	11 077	1,83%
SIAEP Jouars-Pontchartrain Maurepas	70 314	0*	-100,00%
<b>Volume total exporté</b>	<b>886 572</b>	<b>868 891</b>	<b>-1,99%</b>

\* En 2011, le SIAEP de Jouars Pontchartrain Maurepas a importé plus d'eau (par Neauphle) qu'il n'en a exporté au SIRYAE (sur Elancourt la Villeparc).

### Évolution des volumes mis en distribution



■ LONGUEUR DU RÉSEAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012

	2011	2012	Variation 2011/2012
Linéaire du réseau hors branchements en km	862,532	843,326	- 2,23%

La variation correspond principalement au retrait des communes de Goussonville et de Jumeauville.



## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

Par avenant du 21 décembre 2007, les dispositions de l'article 8.5 du contrat d'affermage concernant le tarif de base du délégataire ont été modifiées.

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé 1 fois par an, au 1<sup>er</sup> octobre de l'année n-1.

#### Le tarif de base était établi comme suit :

Le délégataire est autorisé à vendre l'eau aux particuliers au tarif de base maximal suivant, auquel s'ajouteront d'une part la part collectivité définie à l'article 31 et d'autre part les divers droits et taxes additionnels au prix de l'eau.

#### **Pour les communes de la collectivité situées à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à savoir Elancourt et Magny-les-Hameaux :**

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en euros hors taxes :

Compteur	Abonnement annuel
de 12 mm à 25 mm inclus	9,723 € HT/an
de 30 mm et plus	130,715 € HT/an

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en euros hors taxes par mètre cube consommé :

Prix au mètre cube
0,7912 € HT/m <sup>3</sup>

#### **Pour les autres communes de la collectivité,**

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en euros hors taxes :

Compteur	Abonnement annuel
de 12 mm à 25 mm	10,485 € HT/an
de 30 mm et plus	130,715 € HT/an

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en euros hors taxes par mètre cube consommé :

Prix au mètre cube
0,9833 € HT/m <sup>3</sup>

Ces valeurs s'entendent à la date du 1<sup>er</sup> avril 1999.

## ■ REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en euro par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'eau.

Les communes de moins de 400 habitants, exonérées de redevance pollution avant 2008, ont rattrapé le taux des autres communes, par palier sur les 5 derniers exercices. À compter du 1er janvier 2012, un taux unique de redevance pollution est applicable à l'ensemble des communes du SIRYAE.

	1 <sup>er</sup> janvier 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Variation 2011/2012
Redevance pollution	0,3990	0,4000	0,25%

## ■ LE PRIX DE L'EAU DES COMMUNES RURALES

- *Évolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation 2011/2012
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire *	14,31	10,00	-30,12%
	Abonnement Diam >30 mm	178,45	50,00	-71,98%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	1,3424	0,7900	-41,15%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire *			
	Abonnement Diam >30 mm			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	0,30	0,55	83,33%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0713	0,0713	0%
	TVA	5,5 %	5,5 %	0%

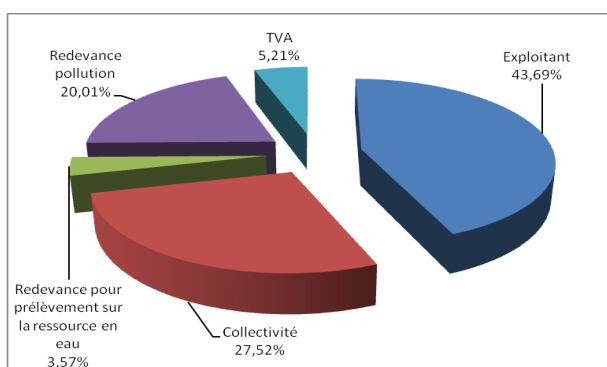
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation	Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITÉ (HT)
Exploitant	175,40	104,80	-40,25%	-19,21%
Collectivité	36,00	66,00	83,33%	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,56	8,56	0%	
Redevance pollution	47,88	48,00	0,25%	
TVA	14,73	12,50	-15,11%	
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>282,57</b>	<b>239,86</b>	<b>-15,11%</b>	

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 2,00 €/m<sup>3</sup> TTC

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2013



## ■ LE PRIX DE L'EAU DES COMMUNES URBAINES

- *Évolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation 2012/2013
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire *	13,27	10,00	-24,64%
	Abonnement Diam >30 mm	178,45	50,00	-71,98%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	1,0802	0,7900	-26,87%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire *			
	Abonnement Diam >30 mm			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	0,30	0,55	83,33%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0713	0,0713	0,00%
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation 2012/2013	Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITÉ (HT)
Exploitant	142,89	104,80	-24,13%	-0,02%
Collectivité	36,00	66,00	83,33%	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,56	8,56	0%	
Redevance pollution	47,88	48,00	0,25%	
TVA	12,94	12,50	-1,39%	
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>248,27</b>	<b>239,86</b>	<b>-1,39%</b>	

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 2,00 €/m<sup>3</sup> TTC

Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : voir ci-dessus idem SIRYAE « rural »

## ■ ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Cette évolution depuis 2000 ne tient pas compte de la redevance pollution puisque son taux était différent selon les communes jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- *Pour les communes rurales*

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant (€)	Collectivité (€)	Tiers (€)	Total hors TVA (€)
2000	134,77	14,27	12,80	161,84
2001	140,09	14,27	13,72	168,08
2002	141,85	18,00	14,81	174,66
2003	144,91	18,00	14,81	177,72
2004	149,17	30,00	15,16	194,33
2005	153,49	30,00	12,47	195,96
2006	157,52	30,00	12,00	199,52
2007	160,96	30,00	9,60	200,56
2008	157,60	30,00	8,40	196,00
2009	163,33	36,00	8,40	207,73
2010	166,01	36,00	8,56	210,57
2011	169,56	36,00	8,56	214,12
2012	175,40	36,00	8,56	219,96

**Évolution depuis 2000 :**  
 Total hors TVA et redevance pollution: + 35,9 %  
 Exploitant : + 30,1 %  
 Collectivité : + 152,3 %  
 Tiers : - 33,1 %

- *Pour les communes urbaines*

Composantes de la facture d'un usager des communes urbaines consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant (€)	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000	110,95	14,27	12,80	138,02
2001	115,34	14,27	13,72	143,33
2002	116,79	18,00	14,81	149,60
2003	119,32	18,00	14,81	152,13
2004	122,82	30,00	15,16	167,98
2005	126,36	30,00	12,47	168,83
2006	129,67	30,00	12,00	171,67
2007	132,52	30,00	9,60	172,12
2008	128,40	30,00	8,40	166,80
2009	133,06	36,00	8,40	177,46
2010	135,24	36,00	8,56	179,80
2011	138,13	36,00	8,56	182,69
2012	142,89	36,00	8,56	187,45

**Évolution depuis 2000 :**  
 Total hors TVA et redevance pollution: + 35,8 %  
 Exploitant : + 28,8 %  
 Collectivité : + 152,3 %  
 Tiers : - 33,1 %

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2011	2012	Variation 2011/2012
Recettes vente d'eau	1 580 000,00 € HT	1 619 169,99 € HT	+2,48 %

- *Recettes de l'exploitant*

Ces recettes sont présentées y compris les communes de la CAMY, à des fins de comparaison et du fait du paramétrage du logiciel de gestion de l'exploitant.

	2011	2012	Variation 2011/2012
Recettes vente d'eau	6 594 300,00 € HT	6 780 300,00 € HT	+2,8 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	405 700,00 €	455 600,00 €	+12,3 %
Produits accessoires	115 800,00 €	121 800,00 €	+5,2 %
<b>Total des recettes</b>	<b>7 115 800,00 €</b>	<b>7 357 700,00 €</b>	<b>+3,4 %</b>

## ■ ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	2 172 187,74 €	1 926 406,34 €
Remboursements au cours de l'exercice	327 559,86 €	329 633,41 €
- dont en intérêts	80 176,94 €	83 852,01 €
- dont en capital	247 382,92 €	245 781,40 €

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	258	0	100 %
Conformité physico-chimique	295	1	99,7 %

La non-conformité constatée le 27/11/2012 sur le forage de Rosay 1 concernant le bore a fait l'objet de contre-analyses début 2013 dont les résultats se sont avérés conformes et très en-deçà de la limite de qualité.

#### Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (en %)	100	100	100	100	100

#### Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (en %)	98	99,24	99,6	99,4	99,7

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % = aucune action ;

20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral ;

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

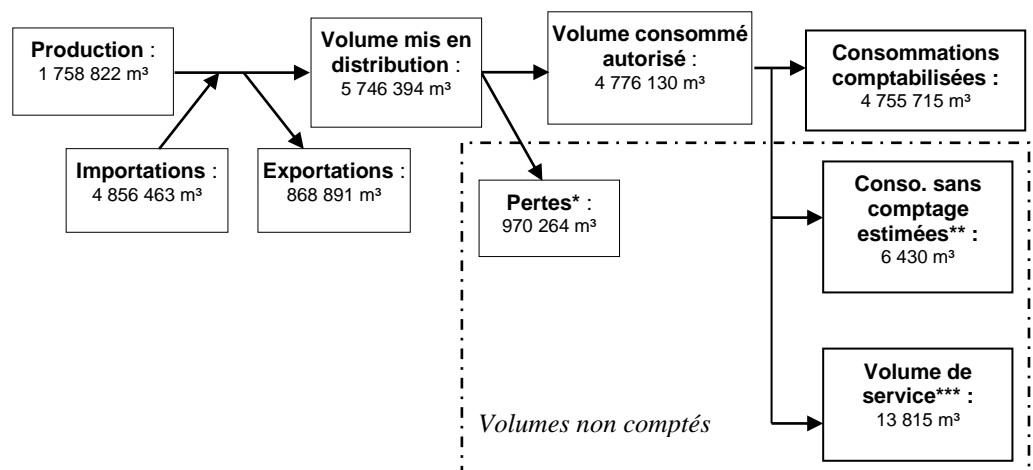
100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	nc	50	40	40	40

## ■ PERFORMANCE DU RÉSEAU

La performance du réseau présentée ci-dessous comprend les communes de la CAMY, car le comptage d'interconnexion entre les deux collectivités n'a été mis en service que mi-2012.



\* Incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...

\*\* Les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (essais poteaux et bouches d'incendie...)

\*\*\* Les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations...)

**Rendement du réseau de distribution** : il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution (en %)	77,2	80,8	81,6	83,1	85,3

**Indice du réseau des volumes non comptés** : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice du réseau des volumes non comptés (en %)	5,5	4,4	3,9	3,6	3,0

**Indice linéaire de pertes en réseau** : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de dessert

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau (en %)	5,5	4,4	3,9	3,6	3,0

## ■ LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

**Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**: prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> :

	2009 (01/01/2009)	2010 (01/01/2010)	2011 (01/01/2011)	2012 (01/01/2012)	2013 (01/01/2013)
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> (en €/m <sup>3</sup> )	1,96 à 2,23	1,98 à 2,26	2,03 à 2,30	2,07 à 2,35	2,00

**Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service\*** : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 2 jours ouvrés

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

## ■ LES INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE

**Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées\*** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées (en nbre/1000 abonnés)	3,5	13,3	5,28	5,24	3,4

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements\*** : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (en %)	100	95,46	96,19	97,30	95,75

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.



**Taux de réclamations\*** : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de réclamations (en nbre/1000 abonnés)	3,0	1,66	2,11	1,67	0,55

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

## ■ LES INDICATEURS À CARACTÈRE SOCIAL

**Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente\*** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	1	0,42	0,34	0,41	0,46

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

**Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité** : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )	0,014	0,0002	0,0046	0,0061	0,00083

## ■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :**

0 point = absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

10 points = existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

20 points = mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 = informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 = connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 = localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 = localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+ 10 = localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)

+ 10 = existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements

+ 10 = existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

+ 10 = mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	80	80	80	80

**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	NC	NC	1,7	1,2	0,5

## ■ Opérations et travaux réalisés et à venir de l'eau potable

### ■ OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Au cours de l'année de 2012, le montant annuel de renouvellement électromécanique affecté à la garantie du service de renouvellement est de 33 697 € HT.

Année de renouvellement : 2012

Dotations annuelles actualisées	
Garantie	319 316

Renouvellement de l'année  
En Garantie 33 697  
Toutes Clauses 33 697

Conformément aux dispositions du RAD, les opérations réalisées au titre de la Garantie sont détaillées et seul le montant global de l'année est communiqué.

Chambre de comptage Export Crespières

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
VD_001	Boite à boues	06/09/2012	Total	Non	
IQE001	Crespières DN80	30/08/2012	Total	Non	
2					1 291

Réservoir des Essarts

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
KAA002	Centrale d'alarme anti intrusion	19/06/2012	Total	Non	
1					1 859

Réservoir des Quatre Piliers

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
GX_002	Armoire Bouteilles de chlore	04/05/2012	Total	Non	
BCL001	Chloromètre n°1	04/05/2012	Total	Non	
BCL002	Chloromètre n°2	04/05/2012	Total	Non	
3					4 306

Station de production des Bimes

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
VAM002	Ballon anti- Saint Santin	12/03/2012	Total	Non	
VAM001	Ballon anti-bélier	12/03/2012	Total	Non	
IP_006	Capteur de pression chloration n°1	02/03/2012	Total	Non	
IP_007	Capteur de pression chloration n°2	02/03/2012	Total	Non	
NPV013	Démarrreur PS5/PS6	07/12/2012	Total	Non	
BIG001	Inverseur	02/03/2012	Total	Non	
VE_004	Vanne motorisée inverseur	02/03/2012	Total	Non	
7					20 276

Suppression de Marcq

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
VAM001	Ballon anti-bélier	06/07/2012	Total	Non	
1					1 501

Suppression des Mesnuls

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
VAM001	Ballon anti-bélier	11/09/2012	Total	Non	
IQE002	Compteur d'eau sortie surpression	10/04/2012	Total	Non	
2					2 158

Vanne motorisée du Boulay

					Clause de l'opération
	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Garantie
NCA001	Armoire électrique extérieure	17/08/2012	Total	Non	
1					2 306

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2011	2012
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	238	45
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	271	226

## ■ TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE EN DOMAINE PUBLIC

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE
Réparations fuites sur conduite	175
Réparations de la fontainerie	21
Réparations de branchements	129
Rénovations de branchements	5
Suppression de branchements	9

2 366 compteurs ont par ailleurs été renouvelés sur l'année 2012.

## ■ RÉALISATIONS À VENIR PROPOSÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique au Syndicat et au maître d'œuvre, chaque année, des propositions de travaux.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont envoyées aux différents intervenants en octobre afin de permettre au bureau du Syndicat de faire ses choix et de disposer des éléments techniques et financiers pour son budget primitif de début d'année.

Elles doivent permettre au Syndicat de mieux anticiper ses dépenses et donc son fonctionnement pour répondre aux investissements nécessaires.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- ▶ expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- ▶ analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- ▶ analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- ▶ analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- ▶ analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- ▶ analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité de 1 à 3 pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2012 se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.



**SIRYAE 2013 - Canalisations**

Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) :

- 1 : canalisation vétuste
- 2 : en cours de dégradation
- 3 : premiers signes de vétusté
- 4 : non vétuste à matériaux problématiques
- 5 : en doublon

Matériaux et diamètres proposés :

- si canalisation en antenne : 63mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extension PLU
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de défense incendie (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :

- A : Acier
- AC : Amiante Ciment
- FBT : Fonte BlUtop
- FD : Fonte Ducille
- FG : Fonte Grise

COMMUNE	localisation	ADRESSE	travaux VRD prévus			canalisation existante					canalisation projetée								
			Chaussée enfouissée	assé autre	DELAI	Mat	DN	ml	Fuites 1995- 2009	Fuites 2009- 2012	Total	Taux de défaillance (nb fuite/an/km)	Priorité	Mat	dn	ml	Nb brt	€ HT opération	€ TTC opération
<b>Canalisations vétustes au droit de travaux de VRD des communes</b>																			
LE PERRY EN YVELINES		Rue de la Mare Neuve	X	X	2013	FG	80	220	3	3	0,76	1	FBT	90	220	15	137 000,00	163 852,00	
<b>Hors travaux communes - problème particulier sur réseau existant (domaine privé, passage pont ...)</b>																			
GALLUS		Rue des Chevreteuilles		X	Info saur 2012	PVC	110	150				1	FBT	110	150	15	117 000,00	139 932,00	
GARANCIERES		Rue du Moulinet		X	Info saur 2012	PVC	63	40				1	PVC	63	40	1	77 000,00	92 092,00	
<b>Renouvellement hors travaux communes selon schéma directeur</b>																			
AUTOUILLET		Chemin du Gros Chêne		X		FG	60	60	3	3	5,56	1	PVC	63	60	5	46 000,00	55 016,00	
MILON LA CHAPELLE		Hameau de Beauregard		X		AC	60	800				1	FBT	125	800	0	181 000,00	216 476,00	
OSMOY		Chemin de la Mare à Jean		X		FG	80	150	1	4	1,85	1	FBT	90	150	5	74 000,00	88 504,00	
THORY		Rue des Bruyères RD n°45		X		A	60	300	4	3	1,30	1	PVC	63	300	20	168 000,00	200 928,00	
																	<b>800 000</b>	<b>956 800</b>	
<b>TOTAL</b>																			



**SIRYAE**

**Travaux DUP**

**Travaux de mise en conformité**

installation	équipements	€ HT opérations (*)	€ TTC opérations (*)	observation
Usine des Bîmes - Puits B2	Etanchéité du sol autour du puits B2	20 000	23 920	Réalisation d'une dalle béton de 30 m <sup>2</sup> autour du puits
Captage SNCF abandonné	Puits	40 000	47 840	Comblement du puits suivant les règles de l'inertage des captages abandonnés
Ferme dans le périmètre de protection rapproché des captages de l'usine des Bîmes	Mise aux normes de la cuve à hydrocarbures	6 000	7 176	Remplacement de la cuve simple paroi par une cuve double paroi
9 puits recensés dans le périmètre de protection rapproché des captages de l'usine des Bîmes	Têtes de puits	10 000	11 960	Pose de capôts cadenassés sur les têtes de puits
<b>Total :</b>		<b>76 000</b>	<b>90 896</b>	

(\*) Opération = marché de travaux + honoraires maître d'œuvre + frais de dossiers + imprévus.